

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 95-0918/PR/MEC Portant création d'un Comité national d'Etudes des conditions de vie

n° 95-0918/PR/MEC

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
30 octobre 1995

Numéro JO
n° 20 du 31/10/1995

Date du numéro
31 octobre 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la Constitution du 4 septembre 1992 : Vu la loi n°150/AN/91/2e Ldu 10/02/1991 portant sur l'orientation économique et sociale de la République de Djibouti pour la période 1990-2000.

Vu le décret n° 95-0059/PRE du 8 juin 1995 portant nomination des membres du gouvernement

Vu le décret n° 94-0153/PRE/MEC du 20 novembre 1994 portant création d'un Comité chargé de la préparation des réformes économiques.

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article premier –Un Comité national d'Etudes de conditions de vie est créé. Art. 2 –La mission dudit Comité consistera à étudier qualitativement et quantitativement la pauvreté, les moyens de la réduire et d'améliorer les conditions de vie de la population. Art. 3 –Le Comité étudiera plus particulièrement les répercussions des réformes économiques sur les conditions socio- économiques de la population. Art. 4 –Le Comité est composé des membres suivants ou de leurs représentants. Président Le ministre des Finances et de l'Economie nationale Vice-président : Le directeur de la Statistique Membres Le directeur des Finances Le directeur de l'Emploi Le directeur de la Santé Le directeur de l'Education Le directeur de la Jeunesse Le directeur de l'Agriculture Le directeur de la Planificatio Le directeur de l'ISERST Le secrétaire générale de l'Union des Femmes diiboutiennes ONG nationales Art. 5 –Le Comité sera assisté d'un Secrétariat technique chargé d'élaborer les études initiées par le Comité. Membres : Cadres de la Dinas Fato Abdoulkader, Relations internationales Dini Ibrahim, Planificateur/Sociologue Aïcha Ibrahim, Démographe/Economiste Aïcha-Loule Maoulid, Economiste Mahdi Abdillahi, Economiste. Le secrétariat permanent et la coordination des travaux seront assurés par Monsieur Idriss Abdillah Orah, Démographe-Sociologue. Le Comité pourra faire appel à toutes personnes qu'il jugera utile à l'exécution de sa mission. Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa signature. Le ministre des Finances et de l'Economie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié.